

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2012

DÉLIBÉRATION N°12/131

DISSOLUTION LIQUIDATION DU GIE ADEFRANCE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le contrat établi entre les membres du groupement GIE-ADEFRANCE les 7 mars et 12 septembre 1984 modifié les 26 mai 1992, 17 juin 1994, 22 septembre 1994, 24 mars 1999, 21 juin 2000, 16 février 2001, 5 septembre 2001, 13 novembre 2002 et 3 juillet 2003,
- Vu la décision du 8 octobre 2012 des membres du groupement réunis en assemblée générale,
- Vu la note ci-annexée,

Sur proposition du Président,

- ✦ Prend note de la décision de dissolution-liquidation du GIE ADEFRANCE,
- ✦ Accepte de prendre en charge le comblement du passif de liquidation dont la part pour chaque adhérent s'élève à 14 260 €.

Le Directeur Général

Jean Guillet

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT